

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

365/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Vente de terrains à Roz an Dour : abrogation de la délibération n°212/20 du 22 juin 2023 et confirmation des termes de la délibération n°352/20 du 9 octobre 2025

Par délibération n°212/20 du 22 juin 2023, le conseil municipal a autorisé la vente d'un terrain cadastré D25 sis à Roz an Dour au prix de 1 € /m² à Monsieur Paul LYPHOUT et Madame Leïlla PECQUEUX, les frais de Notaire étant à la charge des acquéreurs.

Cette vente n'a pas été concrétisée par un acte notarié.

Par délibération n°352/20 du 9 octobre 2025 le conseil municipal a autorisé la vente des terrains cadastrés D25 (3 513 m²), D26 (5 804 m²) et D1111 (4 938 m²), d'une superficie totale de 14 255 m², sis à Roz an Dour à Monsieur Paul LYPHOUT et Madame Leïlla PECQUEUX au prix de 4 000 € TTC / ha, soit un prix total de 5 702 € TTC, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'abroger la délibération n°212/20 du 22 juin 2023 et de confirmer les termes de la délibération n°352/20 du 9 octobre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°212/20 en date du 22 juin 2023
- Confirme les termes de la délibération n°352/20 du 9 octobre 2025 autorisant la vente des terrains cadastrés D25 (3 513 m²), D26 (5 804 m²) et D1111 (4 938 m²), d'une superficie totale de 14 255 m², sis à Roz an Dour à Monsieur Paul LYPHOUT et Madame Leïlla PECQUEUX au prix de 4 000 € TTC / ha, soit un montant total de 5 702 € TTC, frais de bornage et de Notaire à la charge des acquéreurs.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY